

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°10**

## **Choisy le Roi – 15 mai 2015**

**SAISON 2014/2015**

**Présents** :

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, N. HENault, V. DELOUTRE, E. TANGUY, A. PEYTAVIN, C. ALBE, JP. ALORO, F. FOCARD, A. DE FABRY, JP DUBIER.

**Excusées** : E. MORCANT-RIQUIER, M. de KERGRET

**Assistent** : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

**Invité** : A. DAGORNE

---

### **1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT**

- Continental Cup à Montpellier

Le Président espérait davantage mais considère que les résultats des Equipes de France de Beach Volley sont encourageants : ils ont encore la possibilité de participer au dernier tour de la Continental Cup en Juin 2016.

- Jeux des Iles de l'Océan Indien

Il informe les membres que Philippe BEUCHET a été désigné superviseur de cette compétition.

- Jeux Européens

Le CNOSF a organisé le 12 mai dernier une réunion conviant toutes les fédérations participantes puis une conférence de presse en présence d'un joueur de chacune de nos équipes de France disputant ces 1ers Jeux dans un pays qui a investi énormément dans les équipements sportifs.

Le Président dénonce les difficultés de calendrier de cette compétition avec celles se déroulant habituellement à cette période (Ligue Mondiale, tournois de beach)

- Secteur professionnel

La réglementation sur les JIFF a été adoptée début mai par le CD de la LNV quant à la présence sur le terrain de joueurs JIFF à compter de la saison prochaine ainsi que les sanctions encourues en cas d'infraction.

Après deux ans d'échanges sur le sujet, il se félicite de l'attitude des clubs et que tout le monde ait conscience des menaces si des mesures ne sont pas prises.

Au sujet des dettes des clubs pros, un accord a été trouvé avec la LNV pour refuser la ré-affiliation des clubs concernés jusqu'à leur régularisation. Les dettes envers la LNV et la FFVB concernent 34 des 40 clubs pros actuels.

Le projet Ambition Féminine Partagée a été présenté au CD de la LNV et a reçu un très bon accueil.

Il souligne enfin les très belles finales disputées le 9 mai à Carpentier avec une dramaturgie incroyable et dans une excellente ambiance.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 25/09/2015

Date de diffusion : 01/07/2015 (AA) puis 30/09/2015

Auteur : Arnaud DAGORNE

- Prêt Immobilier

Le prêt contracté en 2004 est en cours de renégociation avec La Banque Postale afin de profiter des taux d'intérêt encore très intéressants.

- Réunion territoriale en Lorraine

Estelle MORCANT-RIQUIER s'est rendue en Lorraine fin avril : elle a été accueillie par MM. MERCIER et QUESTE qui ont eu des mots intolérables alors qu'elle était venue échanger et dialoguer ; il n'est pas acceptable de s'investir autant, de donner de son temps pour vivre cela ; il peut y avoir des désaccords mais l'invective ne doit pas être la méthode de discussion.

Il interpelle Madame la Présidente du Conseil de Surveillance sur ces comportements qui doivent être appréhendés par les travaux du Conseil.

- Situation du Président de la Ligue des Flandres

Le Président relate que le Président de la Ligue des Flandres a été suspendu 1 mois de ses fonctions par décision de la CCDE dans un dossier relatif à une licence. Il existe dans cette affaire un problème d'accusé de réception du courrier envoyé en recommandé par la Fédération ; le Président de la Ligue a envoyé un courrier demandant la preuve de sa convocation.

E TANGUY trouve la sanction très sévère alors que c'est la Ligue qui a révélé que la licence n'avait pas été prise dans les formes réglementaires.

A de FABRY propose que la CCDE convoque à nouveau le Président des Flandres. Le Conseil d'administration adhère à l'unanimité à cette suggestion.

## **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°9 du 22 Avril 2015**

F FOCARD fait part de la remarque envoyée par mail pour modifier les termes de son intervention au sujet du projet féminin dont le financement était prévu dans le projet de budget qu'il avait conçu en Décembre 2014.

Le Président répond qu'il s'agit d'un mensonge ; C CHEBASSIER indique que la remarque de F FOCARD n'est pas justifiée et précise que le financement proposé par F FOCARD dépassait le budget autorisé par la DTN.

F FOCARD souligne qu'il aurait fallu présenter au Conseil d'Administration les 2 propositions, celles du DTN et la sienne.

Vote sur la proposition de modifications souhaitée par F FOCARD :

5 contre ; 2 abstentions C ALBE, A PEYTAVIN ; 3 pour A de FABRY, F FOCARD, E TANGUY

Vote du PV :

5 pour ; 2 abstentions E TANGUY, A PEYTAVIN ; 3 contre A de FABRY, F FOCARD, C ALBE

## **3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES**

- **PV adoptés :**

Commission Mixte CFCP n°4 du 21/4/2015 : adopté à l'unanimité

- **PV présentés pour information :**

CCDE n°5 du 11/04/2015

Conseil de Surveillance n°5 du 7/02/2015

## **4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**C. CHEBASSIER**

### **4.1 Ressources Humaines**

C Chebassier annonce que Maryline MENTEAU, travaillant au service comptable, interrompt son contrat de professionnalisation le 22/05.

Un stagiaire arrive début juin au service évènementiel dans le cadre de la Ligue Mondiale et des autres compétitions estivales à organiser.

### **4.2 Finances**

C Chebassier énonce que les comptes arrêtés le 22 avril seront ceux présentés à l'Assemblée Générale. Le budget 2015 adopté en Février sera présenté à PERIGUEUX avec l'ajout du budget spécifique lié au projet féminin, soit 205 K€ en charges et en produits.

F Focard demande si deux votes seront organisés, à savoir un sur le budget et un sur le projet féminin. Le Président répond qu'il n'y aura qu'un seul vote concernant le vote du budget fédéral 2015.

C Chebassier précise qu'aucune augmentation des tarifs de licences ne sera soumise au vote (comme en 2014/2015), conformément à l'engagement du Président pris en octobre dernier à l'AG.

Le projet des tarifs des droits et amendes intègre le Pass compétition et le Pass Jour proposés par la Commission Beach ; A de Fabry demande quelle incidence a cette création sur les droits de vote.

Il est répondu qu'un travail réglementaire va être demandé à la CCSR.

F Focard déclare sa surprise que le vote des tarifs intervienne avant d'aborder le projet de licence « volley pour tous »

C Albe constate que le projet féminin provoque une augmentation très forte des licences Outre-Mer et regrette que le projet de tarifs ne prévoit pas de licences beach à 20 € ; C Chebassier indique que cela concerne 500 joueurs

F Focard s'interroge sur les droits d'engagements facturés aux clubs fédéraux. Le Président répond que les divisions fédérales ne paient pas forcément le coût du fonctionnement fédéral de gestion de leurs championnats et de ces équipes ; le service sportif travaille principalement sur les compétitions fédérales.

JP Aloro rappelle que la licence pro requiert un accord sur le tarif de la part de la FFVB et de la LNV ; il constate que le montant passe de 39 à 270 euro ; il rappelle sa proposition de 160 + 110 euro.

A Dagorne précise que la 1<sup>ère</sup> convention conclue par les 2 entités (FFVB et LNV) mentionnait un tarif de licence pro de 250 euro et l'engagement de ne pas augmenter chaque saison suivante davantage que la licence fédérale, document qui a été envoyé en octobre 2013 au Ministère qui a répondu que cette mention n'avait pas à figurer dans une telle convention de délégation de gestion du secteur professionnel.

Le Président souligne que le montant indiqué dans cette convention démontre bien l'accord de la LNV et de la FFVB.

La licence pro concerne aussi le championnat Elite.

Bien que les tarifs puissent être présentés à l'AG sans vote du CA, le Président propose au vote le projet de montants des droits et amende :

Vote :

5 pour ; 2 abstentions A de FABRY, A PEYTAVIN ; 3 contre, JP ALORO, E TANGUY, C ALBE

Vote sur la licence pro :

5 pour ; 1 abstention A PEYTAVIN ; 4 contre, A de FABRY, JP ALORO, E TANGUY, C ALBE

## **5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU**

*Y. BOUGET*

*Traité en Finances*

## **6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL**

*N. HENAUULT*

### **6.1 Evènementiel**

Le match aller du TQCE France / Slovénie sera retransmis en direct sur *L'EQUIPE 21* le samedi 23/05 à 16 heures ; le match retour sera diffusé en différé le lendemain du match le samedi 30/05 de télédiffuser en direct le match France / Slovénie se confirme avec une demande de participation financière fédérale quant aux coûts de production.

La commercialisation des billets auprès du grand public de chacun des matchs de Ligue Mondiale disputé en France sera effective la semaine prochaine. Elle relate plusieurs difficultés d'organisation et d'échanges avec la Ligue de Poitou-Charentes.

La Ligue d'Alsace demande le montant de l'aide fédérale quant à l'organisation du Tournoi WEZVA : 15 K€.

Les finales de la Coupe de France se dérouleront le weekend du 26 mars 2016.

Après échange avec le Président, N. Hénault confirme que le match contre le Brésil à Paris se déroulera le dimanche 6 septembre.

## **7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE**

Une discussion entre les membres a lieu sur la proposition de « licence volley pour tous » reçu de la Commission des territoires

Il est reconnu que le sujet est primordial mais arrive tardivement au regard de l'Assemblée Générale alors qu'il faut étudier et simuler les impacts de ce projet (au plan réglementaire et financier notamment)

Le Président propose que ce sujet soit l'objet d'une présentation à Périgueux.

Vote : 8 pour ; 2 contre (F Focard, C Albe)

A de Fabry suggère que le pass jour et le pass compétition en Beach volley soient retirer des sujets traités à l'AG.

## **8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE**

*C. CHEBASSIER / E. MORCANT RIQUIER / J.P. DUBIER*

Le Président indique que l'ordre du jour de l'AG est celui envoyé aux administrateurs le 6 mai.

- Vœux :

A Dagorne fait part des avis reçus de la DTN et de la CCS sur les vœux n° 20 ; 55 et 40 qui seront présentés à l'AG.

A Peytavin soulève la question de présenter les vœux qui ont reçu l'avis favorable des Ligues et CD ainsi que du Comité des Vœux. C Chebassier répond que le club émetteur du vœu pouvait cocher directement sur Internet l'avis de ces 2 instances régionales ; c'est une erreur technique qui ne garantit

pas qu'ils fussent dans les faits d'accord et d'autre part, le Conseil d'Administration a son rôle à jouer sur la présentation des vœux.

- Propositions de modifications des Statuts :

Le Président expose la nécessité de modifier certaines dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur afin de retirer plusieurs contradictions entre ces 2 textes, voire au sein d'un même texte ; chacune des propositions est présentée par C Chebassier ou A Dagnone ; il est procédé à un vote par article modifié :

\* Préambule sur la compétence d'adoption des Règlements généraux transférée au CA : 6 pour ; 4 abstentions (F Focard, C Albe, E Tanguy et Alain de Fabry)

\* art 11.2 (voix délibératives aux AG fédérales) : 9 pour, 1 abstention A de Fabry

\* article 14 (modif liée à celle au Préambule) : 6 pour ; 4 abstentions (F Focard, C Albe, E Tanguy et Alain de Fabry)

\* art 23 (régime d'incompatibilités des membres du Conseil de Surveillance) : 8 pour, 1 contre (A de Fabry), 1 abstention C Albe

\* art 37 relatif à la modification des Statuts (mise en cohérence avec les articles 12 et 15 du RI) : 9 pour, 1 abstention C Albe

*JP Dubier arrive dans la salle*

- Propositions de modifications du Règlement Intérieur :

Chacune des propositions est présentée par C Chebassier ou A Dagnone ; il est procédé à un vote par article modifié :

\* Suppression art 5g, 5h et 5i sur le rôle des Ligues et CD

F Focard estime qu'il s'agit d'organes déconcentrés dont il faut définir le rôle ; le Président répond que les Statuts et RI de ces structures sont analysés et validés par la FFVB, par conséquent leurs missions aussi.

4 contre (F Focard, C Albe, E Tanguy et Alain de Fabry), 1 abstention A Peytavin

\* article 7 (pouvoirs propres de l'AG) : 9 pour ; 2 abstentions (F Focard, A de Fabry)

\* article 8 sur le nombre de délégués par Ligue représentant les clubs : après discussion entre les membres, l'option est choisie : 9 pour ; 2 abstentions (C Albe, A de Fabry)

\* art 11a (mode de preuve) : adopté à l'unanimité

\* art 14 (suppression de l'approbation du rapport de la CSOEG) : 6 pour, 2 contre (C Albe, E Tanguy) et 3 abstentions (F Focard, Alain de Fabry, A Peytavin)

\* art 14 (suppression du vote de défiance) : 6 pour, 4 contre (C Albe, F Focard, E Tanguy A Peytavin) et 1 abstention (Alain de Fabry)

Le Président énonce que ce dispositif génère de l'instabilité, ne permet pas un climat de sérénité ; il n'est pas acceptable d'être élu par un collège (les clubs directement) et d'être démis par un autre collège. E Tanguy estime que la loi de 1901 permet de remettre en cause les dirigeants chaque année ;

A de Fabry ajoute que des membres peuvent ne pas être d'accord sur le rapport moral de l'exercice passé tout en souhaitant garder la confiance en l'exécutif pour l'avenir.

Aline Gemise Fareau fait part aux membres de propositions de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur émanant du Conseil de Surveillance qui n'ont pas été l'objet d'une distribution lors de ce Conseil.

Le Président répond que la Fédération a reçu un texte mais il ne s'agit pas d'un PV exigé par l'article 29 du RI, qu'il n'est pas rapporté la preuve du vote favorable de la moitié de ses membres selon l'article 27 des Statuts ou de majorité des deux tiers des suffrages exprimés en vertu de l'article 22 des Statuts.

Il pose la question du rôle du Conseil de Surveillance. A Gemise Fareau rétorque que les propositions ont été discutées et adoptées lors du dernier Conseil de Surveillance en avril et ont été transmises au Secrétaire Général. Le Président répond qu'un mail a été reçu d'un membre du Conseil de Surveillance et non de la Présidente, sans la preuve de la présence de la moitié des membres comme l'exige l'article 27 des Statuts. De plus, les textes fédéraux ne prévoient pas la modification du Règlement Intérieur par le Conseil de Surveillance, les propositions reçues ne pouvaient donc être étudiées en vue de l'AG.

Aline Gemise Fareau indique que le Secrétariat Général aurait pu demander l'élaboration d'un extrait de PV ou apporter une réponse à l'envoi de Claude Roche par mail datant du 28 avril dernier.

\* art 18 (gestion des affaires courantes) : 6 pour, 5 contre (C Albe, F Focard, E Tanguy A Peytavin, Alain de Fabry)

\* art 20 (simplification du texte) : adopté à l'unanimité

\* art 25 (suppression de la révocation du Président) :

F Focard s'exprime pour souligner le cas du CA et de celui du Président se complètent, ils correspondent à 2 situations qui ne s'opposent pas.

Vote : 6 pour ; 3 contre (C Albe, F Focard, Alain de Fabry) et 2 abstentions (E Tanguy, A Peytavin)

- Propositions de modifications réglementaires :

A Dagonne rappelle que le Conseil doit se positionner sur les règlements pour lesquels il avait demandé en avril un réexamen ou une nouvelle rédaction de la commission concernée :

\* RGLIGA

Il s'agit des articles 28C et 38

Vote :

11 pour à l'unanimité

\* RGEN

L'article 3 est adopté à l'unanimité sous réserve de vérifier la nécessité de tenir compte des équipes réserves et équipes de centre de formation de clubs pros qui peuvent refuser la montée.

Au sujet de la règle de division d'écart, le Conseil d'administration réaffirme sa décision d'accepter une seule division d'écart entre deux équipes d'un même club ; ainsi, 1 club de N2 peut engager une équipe en N3.

- Article 55 : pour à l'unanimité avec demande de contrôler le montant maximum des sanctions financières autorisées envers les personnes physiques (amendes de 5<sup>ème</sup> classe) ; 3 abstentions ; 8 contre
- Article 10.4 : report d'un match de Coupe de France pour cause de sélection en Equipe de France ; pour à l'unanimité.
- Article 17.5 : délai d'enregistrement dans l'effectif avec la mise en place de la FME ; pour à l'unanimité.

\* RGA

Adopté à l'unanimité puisque toutes les demandes émises par le dernier CA ont été prises en considération.

\* Règlement financier

A Dagonne expose la modification des articles 6.1 et 6.2 requérant un avis du CA FFVB pour toute dépense supérieure à 750 € qui ne fut jamais appliqué ; le principe de réalisme doit prévaloir et dégager la responsabilité des administrateurs.

F Focard demande que le projet de championnat M17 ne soit pas présenté à l'AG par la CCS afin d'être complété.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

A de Fabry souhaite qu'un travail soit amorcé urgemment sur les zones sportives avec les conséquences de la réforme territoriale ; le Président énonce que les Fédérations ne sont pas toutes au point et qu'une réunion a lieu au CNOSF le jeudi 28 mai.

C Chebassier informe les membres que la demande de création d'un CQP émanant de F Focard a été transmise pour étude à la Commission des Educateurs.

Le Conseil donne son accord pour l'envoi du cahier des charges des Volleyades pour l'édition 2015/2016.

Le Conseil acte que les Finales du Championnat de France de Série 1 de Beach Volley se dérouleront dans le cadre du tournoi du Goelo en Bretagne du 30/07 au 02/08/2015.

Les Finales U16 se dérouleront le 19 et 20/08 à Etables sur Mer.

F Focard trouve désolant que seulement 3 tournois de Série 1 se disputeront cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

**Y. BOUGET**  
Président

**Christian CHEBASSIER**  
Secrétaire Général